



AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF DE L'EAU - 6 juillet 2024

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons pendant au moins 1 minute.

Pourquoi nous vous demandons de faire bouillir votre eau?

De récentes analyses ont démontré un bas niveau de chlore dans l'eau du réseau de distribution de Notre-Dame-Du-Portage, secteur centre du village. Le bas niveau de chlore peut entraîner la contamination de l'eau par certaines bactéries. Cela signifie donc qu'elle peut contenir des microorganismes néfastes pour votre santé.

Qui est touché par cet avis d'ébullition préventif?

Les adresses touchées sont situées sur la Route du Fleuve, sur la Route de la Montagne, sur la Côte de l'Église et la rue de la Colline. Elles sont desservies par l'aqueduc. Les adresses concernées seront avisées par avis écrit distribué directement à la porte de chacune des résidences.

Pour combien de temps l'avis sera en vigueur?

Nous ne pouvons répondre avec précision à cette question pour l'instant, mais sachez que la municipalité de Notre-Dame-Du-Portage prend actuellement toutes les mesures à sa disposition pour déterminer la source du problème et pour le corriger.

Nous ferons parvenir un nouvel avis écrit à toutes les résidences touchées lorsque l'avis sera levé. Vous pouvez également suivre notre site internet et notre page Facebook, sur lesquels les avis seront également déposés.

Que devez-vous faire si vous avez reçu un avis écrit?

Vous devez faire bouillir l'eau du robinet à gros bouillons pendant 1 minute avant de l'utiliser pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

(suite au verso)

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Nous vous recommandons également de jeter les glaçons (n'oubliez pas les réservoirs des réfrigérateurs), boissons et aliments préparés après le **06 juillet 2024** avec l'eau du robinet non bouillie.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

Quels sont les symptômes associés à une eau contaminée?

Plusieurs symptômes sont possibles, mais les symptômes les plus fréquents sont les vomissements, les diarrhées et les maux de ventre.

École, hébergements et commerces

- Avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation.
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des autres robinets où de l'eau reste disponible.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

Nous vous invitons à partager le présent avis avec vos connaissances et voisins, notamment des personnes isolées ou dont la santé est précaire.

Pour toute question, vous pouvez nous joindre au 418-862-9163 #235 ou consulter le site Web suivant : www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca

*Keven Desjardins, Directeur des travaux publics
6 juillet 2024*